

Laval

et la Mayenne



DESTINATION GROUPES 2022





Laval et la Mayenne

Territoire secret et discret : tout est à découvrir en Mayenne !

Notre positionnement géographique stratégique nous situe à la croisée de grandes provinces françaises (la Bretagne, la Normandie, l'Anjou et l'ancienne province du Maine). Nous vous proposons d'y poser vos valises et de découvrir des sites remarquables, de rencontrer des passionnés de leur métier et/ou de leur art, de déguster le vrai goût des choses et plus encore de retrouver un cadre environnemental préservé. Une véritable invitation au voyage et à la découverte...

Bienvenue en Mayenne !

**LAVAL À DEUX STATIONS DE PARIS
(70 MIN EN TGV)**



... VENIR À LAVAL



PARIS (TGV)	RENNES	NANTES
1H10	44 MIN	1H50



PARIS (A81)	NANTES
280 KM	130 KM

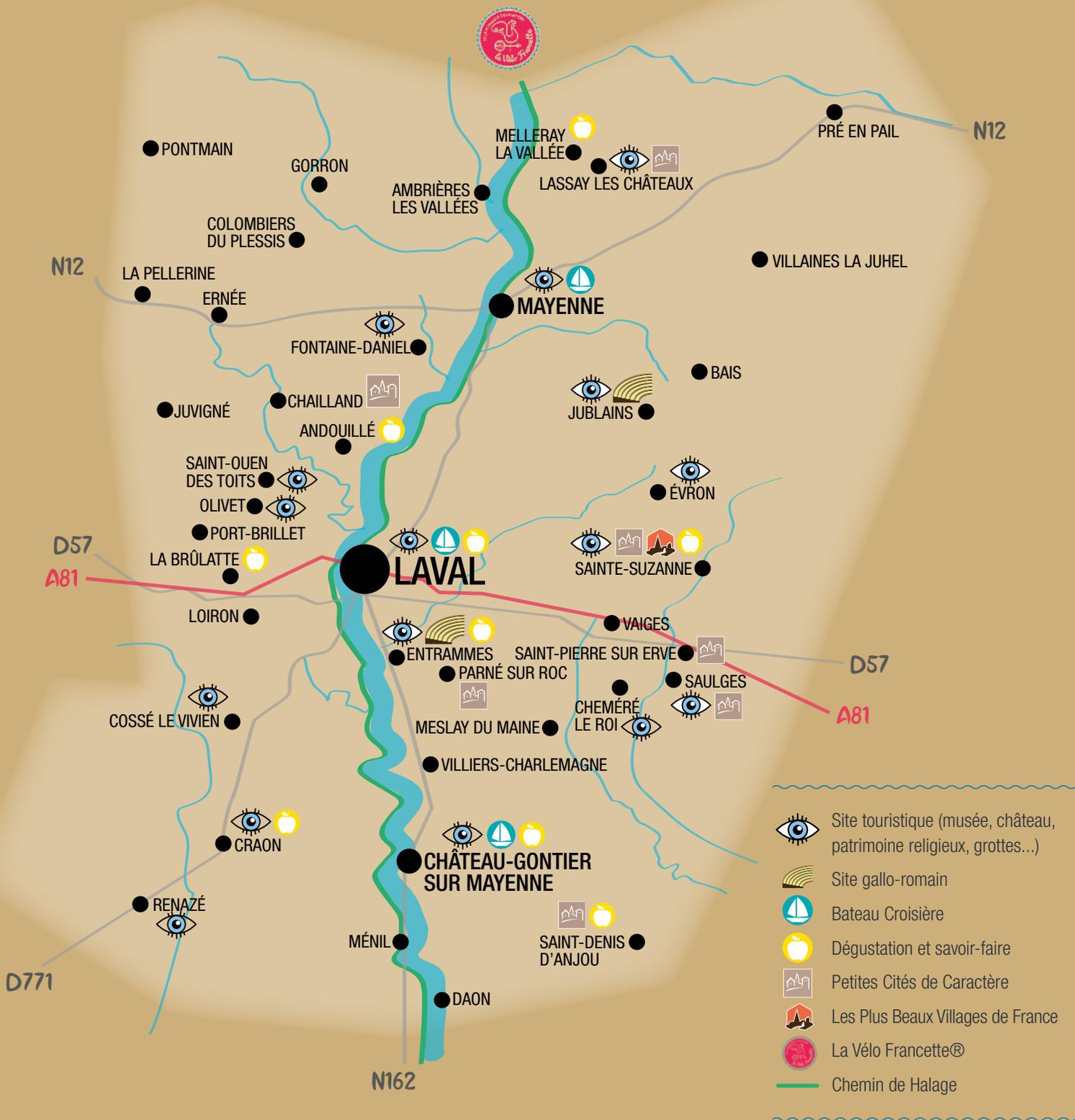
LE MANS	ANGERS	RENNES
80 KM	80 KM	75 KM



AÉROPORT LAVAL-ENTRAMMES (5 KM DU CENTRE VILLE)
AÉROPORT DE RENNES-BRETAGNE À 80 KM



La Mayenne



Laval, Ville d'art et d'histoire & les Coëvrons-Mayenne, Pays d'art et d'histoire

Label attribué par le ministère de la culture, à l'instar de Dinan, Rennes, Nantes, Fougères, Vitré, Angers, Le Mans, Le Perche Sarthois, Vallée du Loir et Vignoble Nantais. L'adhésion à ce prestigieux réseau national est pour vous, la garantie de prestations et d'activités nombreuses et originales autour du patrimoine urbain. C'est également l'assurance d'un accueil de qualité adapté à votre demande, assuré par les services du patrimoine, l'ensemble des personnels des Offices de Tourisme et par des guides-conférenciers agréés par le ministère de la culture.



NOS EXCURSIONS D'UNE JOURNÉE

Lassay les Châteaux, petite cité de caractère



Laval, au milieu coule une rivière

10H00 | Accueil du groupe à la Cité du Lait et départ pour la visite guidée et commentée. Vous voyagez au cœur de la tradition laitière française.

12H15 | Embarquement au ponton du Lactopôle, à bord du « Vallis Guidonis » pour un déjeuner-croisière (possibilité d'animation - nous consulter).

15H00 | Découverte guidée et commentée de Laval, de ses origines à nos jours. A noter, cette visite peut être orientée autour d'un thème : la Cité Médiévale, la Ville Nouvelle, les édifices religieux

16H00 | Visite libre du Jardin botanique de la Perrine.

17H00 | Fin des prestations.

MENU

*Punch et mise en bouche
Douceur de courgettes et betteraves du potager,
Popcorn salé et chorizo fondant
Gourmandise de Porc
aux parfums des sous-bois,
légumes du Marché cuits en cocotte
Bouquet maraîcher et son fromage
Panna Cotta fraise rhubarbe, sablé croquant
Vin, eau minérale, Pétillant et café*



1 JOURNÉE

60 € / PERSONNE

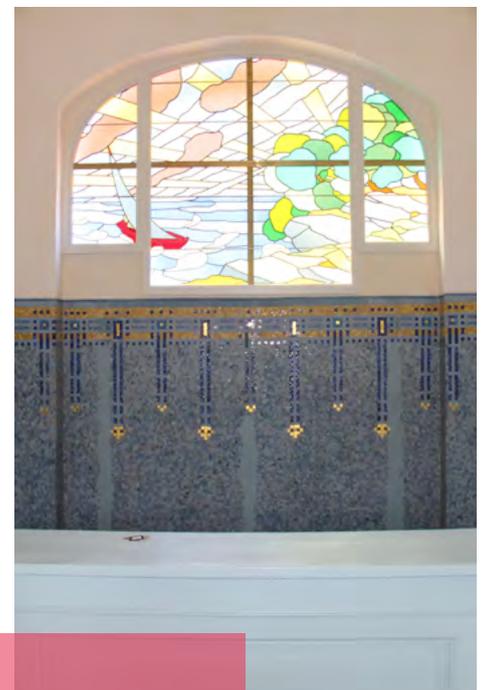
(base 50 personnes et +)

65,00 € / personne (base 40 à 49 pers.)

73,00 € / personne (base 30 à 39 pers.)

89,00 € / personne (base 20 à 29 pers.)

**PROGRAMME ÉGALEMENT RÉALISABLE EN DÉCEMBRE
PENDANT LES LUMIÈRES DE Laval.**



Laval, ville d'art et d'histoire

10H00 | C'est un merveilleux voyage que nous vous proposons : une visite virtuelle guidée et commentée dans le Laval des années 1750.

11H00 | Visite guidée du musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers, et de sa collection unique en Europe, comprenant quelques œuvres d'Henri Rousseau, dit Le Douanier, né à Laval en 1844.

12H30 | Déjeuner.

• **Visites guidées en 2 groupes de 25 personnes :**

15H00 | Visite guidée des **Bains Douches**, édifice à usage de bains publics ouvert de 1927 à 2003. L'intérieur est recouvert d'un magnifique décor de mosaïque qui a été restauré en 2017 et rouvert en lieu à vocation culturelle.

16H00 | Visite guidée du **bateau-lavoir Saint-Julien**, rénové en 2013 et aujourd'hui transformé en musée. Vous plongerez dans l'histoire et le quotidien d'une véritable usine flottante.

17H30 | Fin des prestations.



MENU

*Kir pétillant ou Jus de fruit
Croûtons de rillettes Les Gorronnaises*

*Terrine de truite mayennaise
sauce ciboulette*

Joues de porc confites, sauce piquante

Crème brûlée à la vanille

*Vin blanc, vin rouge, eau
café ou infusion*

1 JOURNÉE

44 € / PERSONNE

(base 50 personnes et +)

46,00 € / personne (base 40 à 49 pers.)

48,00 € / personne (base 30 à 39 pers.)

54,00 € / personne (base 20 à 29 pers.)



Découvertes autour de Laval

10H00 | Découverte guidée et commentée de Laval, de ses origines à nos jours, avec une balade au jardin botanique de la Perrine. A noter, cette visite peut être orientée autour d'un thème : la Cité Médiévale, la Ville Nouvelle, les édifices religieux, les personnages célèbres ...

12H30 | Déjeuner Croisière en Musique.

15H00 | Découverte des plus anciennes traces de civilisation en Pays de Laval : les Thermes gallo-romains d'Inter Amnes (Entrammes). Autant de trésors qui se dévoilent au fil d'une visite remarquablement mise en lumière.

16H30 | Départ pour Parné-sur-Roc, une Petite Cité de Caractère. Petit village typique de la Mayenne, il possède une église d'origine romane avec un clocher-porche du 12e siècle. Vous y découvrirez son pont médiéval, ses maisons pittoresques et ses impressionnants fours à chaux qui montrent l'activité industrielle importante lors des derniers siècles.

17H30 | Retour à Laval et fin des visites.



MENU

Punch et mise en bouche

*Douceur de courgettes et betteraves du potager,
Popcorn salé et chorizo fondant*

*Gourmandise de Porc
aux parfums des sous-bois,
légumes du Marché cuits en cocotte*

Bouquet maraîcher et son fromage

Panna Cotta fraise rhubarbe, sablé croquant

Vin, eau minérale, Petillant et café



1 JOURNÉE

66 € / PERSONNE

(base 50 personnes et +)

74,00 € / personne (base 40 à 49 pers.)

86,00 € / personne (base 30 à 39 pers.)

111,00 € / personne (base 20 à 29 pers.)



Belles pierres et traditions

10H00 | Découverte guidée et commentée de l'**Abbaye de Clairmont**, fondée en 1152. Elle conserve une grande partie de ses bâtiments d'origine, classés monuments historiques : l'église abbatiale, le cellier, la porterie et le réfectoire des frères convers.

12H30 | **Déjeuner** dans un restaurant gastronomique.

14H30 | Découverte guidée et commentée du **Musée de la Chouannerie et de la Révolution**. Plus que le combat de Jean Cottureau dit Jean Chouan, c'est la vie difficile des paysans, face à une politique qu'ils ne comprennent pas, qui est retracée dans ce musée.

16H30 | La **Ferme du Theil** remporte chaque année les concours des meilleurs cidres et pommeaux. Pour découvrir la différence entre ces deux boissons, quoi de mieux qu'une visite guidée du domaine ? Pendant environ une heure, le producteur vous présente son verger, sa cave, et termine par une dégustation.

17H30 | Fin des visites.



MENU

Kir

*Terrine de Tacaud aux crevettes
sauce cocktail et salade bio*

*Tournedos de dinde au lard fumé,
mousseline de patates douces,
jus de cuisson réduit*

Sablé aux fruits de saison et son coulis

Vin et café

1 JOURNÉE

44 € / PERSONNE

Tarif Unique

(base 50 personnes et +)



Randonnée sur le chemin de halage

10H00 | Rendez-vous avec notre guide local qui vous accompagnera sur les sentiers creux, le chemin des lavoirs et vous présentera le **chemin de halage**.

12H30 | Déjeuner dans un établissement le long du parcours.

14H30 | Reprise de la visite (en libre) et poursuite de la **randonnée vers Laval**, jusqu'à la Halte Fluviale.

16H30 | Croisière promenade à bord du Vallis Guidonis, avec découverte commentée de l'histoire locale et de sa rivière.

18H30 | Fin des prestations.

MENU

Salade Périgourdine

*Filet mignon à la crème de moutarde
et ses légumes*

Fondant au chocolat

Vin, eau et café



1 JOURNÉE

44 € / PERSONNE

(base 50 personnes et +)

48,00 € / personne (base 40 à 49 pers.)

55,00 € / personne (base 30 à 39 pers.)

69,00 € / personne (base 20 à 29 pers.)



Du côté de Sainte-Suzanne

10H00 | Musée et site Archéologique de Jublains. C'est dans l'Ouest, l'exemple le plus complet d'une ville gallo-romaine. Visite guidée et commentée du site de Jublains, avec son temple, ses thermes, son théâtre (visite libre du musée). Visite réservée aux bons marcheurs.

12H30 | Déjeuner à Sainte-Suzanne.

• **Après-midi - CHOIX 1 :**

14H30 | Découvrez l'architecture et l'histoire du **château de Sainte-Suzanne** en manipulant et, surtout, en vous amusant ! À l'issue de la visite, entrez dans le **Centre d'Interprétation** pour découvrir librement le patrimoine de la Mayenne.

16H30-18H | Visite guidée et commentée de la **Cité médiévale de Sainte-Suzanne**. Du haut de son promontoire et forte de ses dix siècles, Sainte-Suzanne domine la Vallée de l'Erve.

• **Après-midi - CHOIX 2 :**

14H30-17H30 | Répartis en équipes, partez à la découverte de Sainte-Suzanne en participant à un **rallye pédestre**. Un goûter sera servi en fin de rallye. Circuit d'environ 3 km réservé aux bons marcheurs.



MENU

Kir vin blanc au cassis

*Salade Grand Père
(salade, tomates, lardons, croûtons, emmental)*

*Longe de porc au cidre
et ses légumes*

Tarte aux pommes

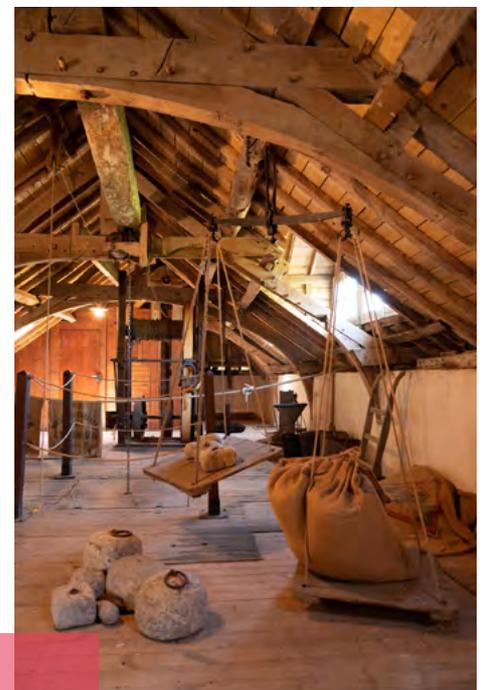
*Cuvée de la maison, cidre,
eau minérale, café*

1 JOURNÉE

43 € / PERSONNE

Tarif Unique (base 30 à 50 personnes)

VALIDITÉ TOUTE L'ANNÉE SAUF DU 15/12 AU 02/01



Du côté de Saulges

10H00 | Au coeur de la vallée de l'Erve, classée Natura 2000, une plongée préhistorique dans la vallée des grottes de Saulges : découverte du Musée de Préhistoire et des Grottes de Saulges (visite d'une grotte).

12H30 | Déjeuner.

14H00 | Visite guidée du Moulin de Thévalles. Ce moulin à eau présente un mécanisme exceptionnel sur 4 niveaux, unique dans l'Ouest de la France.

16H30 | Visite guidée de la Basilique d'Evron. Elle allie les styles gothique et roman ce qui lui confère tout son charme.

18H00 | Fin des prestations.

MENU

Kir Maison

Oeuf cocotte sauce forestière

*Brochette de filet mignon,
sauce chorizo-menthe*

Tarte aux pommes

Vin, eau et café

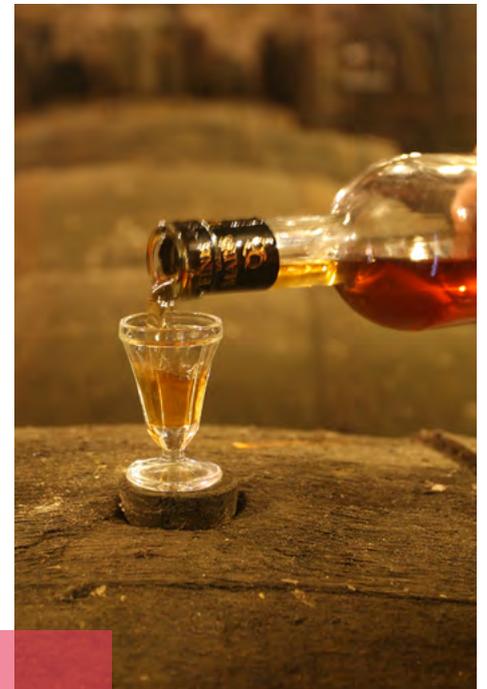


1 JOURNÉE

47,50 € / PERSONNE

Tarif Unique
(base 30 à 50 personnes)

VALIDITÉ TOUTE L'ANNÉE SAUF DU 16/11 AU 15/03



Du côté de Craon

10H00 | Musée Robert Tatin à Cossé le Vivien. Visite guidée du musée de l'artiste Robert Tatin, personnage mayennais qui a laissé derrière lui 21 ans de création sculpturale, architecturale et picturale : un site exceptionnel... Visite libre des salles de peinture et jardins.

12H30 | Déjeuner dans un établissement des environs.

14H30 | Château de Craon. Ce château, avec son parc de 40 hectares, offre aux visiteurs un ensemble classé du 18e, maintenu intact. On y évoque facilement le faste de « la vie de château » du temps jadis ! Ce sont les propriétaires eux-mêmes qui vous guideront durant toute la visite.

16H30 | Ferme du Pressoir à Craon. Visite guidée de la ferme du Pressoir avec Sonia et Rémy qui, en fin de visite, vous feront déguster une sélection de leur production.

18H30 | Fin des prestations.



MENU

Apéritif Maison :

Poiré et crème de fraise des bois

Salade Terre & Mer

*Maigre de temps de porc sauce au cidre
et pommes de terre grenailles*

Trio de desserts gourmands

Vin de pays, eau, café ou thé ou infusion

1 JOURNÉE

53 € / PERSONNE

Tarif Unique (base 30 à 50 personnes)

VALIDITÉ TOUTE L'ANNÉE SAUF EN JANVIER



Du côté de Château-Gontier

10H00 | Visite guidée du **Couvent des Ursulines**, joyau architectural de la ville de Château-Gontier.

12H00 | **Déjeuner** à Château-Gontier. Dans un établissement ancré au bord de la Mayenne, au cadre reposant, le chef propose une délicieuse cuisine raffinée, inventive et au goût du jour. Vue panoramique exceptionnelle sur la Mayenne et terrasse d'été.

14H45 | **Réauté Chocolat à Château-Gontier**. Suivi de la fabrication des chocolats et biscuits avec dégustation des produits Réauté Chocolat.

16H30 | **Train touristique** (durée 1h). Visite guidée de la ville de Château-Gontier avec arrêt au jardin du Bout du Monde.

Autre proposition : **Croisière touristique à Château-Gontier**, avec passage d'une écluse (durée 1h30 - nous consulter).

17H30 | Fin des prestations.



MENU

Apéritif Maison
Croustillant d'avocat,
crème à l'aneth à la truite fumée
Joue de bœuf braisée,
légumes du moment
Tarte aux fruits de saison
Vin, eau et café

1 JOURNÉE

49 € / PERSONNE

Tarif Unique
(base 30 à 50 personnes)



Du côté de Lassay les Châteaux

10H00 | Jardins des Renaudies à Colombiers du Plessis. Visite guidée du jardin à l'anglaise composé de nombreux végétaux rares ramenés de plusieurs pays. Les 21 massifs qui le composent forment un jardin à l'anglaise de 4 hectares et mettent en valeur un thème ou un type de plantes.

12H00 | Déjeuner dans une ferme auberge.

14H45 | Lassay les Châteaux. Visite guidée du château, exemple exceptionnel d'architecture militaire du 15^e siècle qui a traversé les siècles sans modifications notoires.

16H15 | Musée du Cidre à Melleray la Vallée. Visite guidée par le producteur, de la partie production (verger, cidrerie, distillerie, caves de vieillissement et étiquetage). Après une découverte libre du musée, Aurore et Josselin vous offriront une dégustation de jus de pomme, cidre, Poiré et Calvados.

18H30 | Fin des prestations.



MENU

Kir normand de bienvenue

*Assiette paysanne,
lardons, gésiers et salade*

*Cuisse de canard sauce au cidre,
gratin de pommes de terre*

Flan aux oeufs

Vin rouge, cidre, eau et café

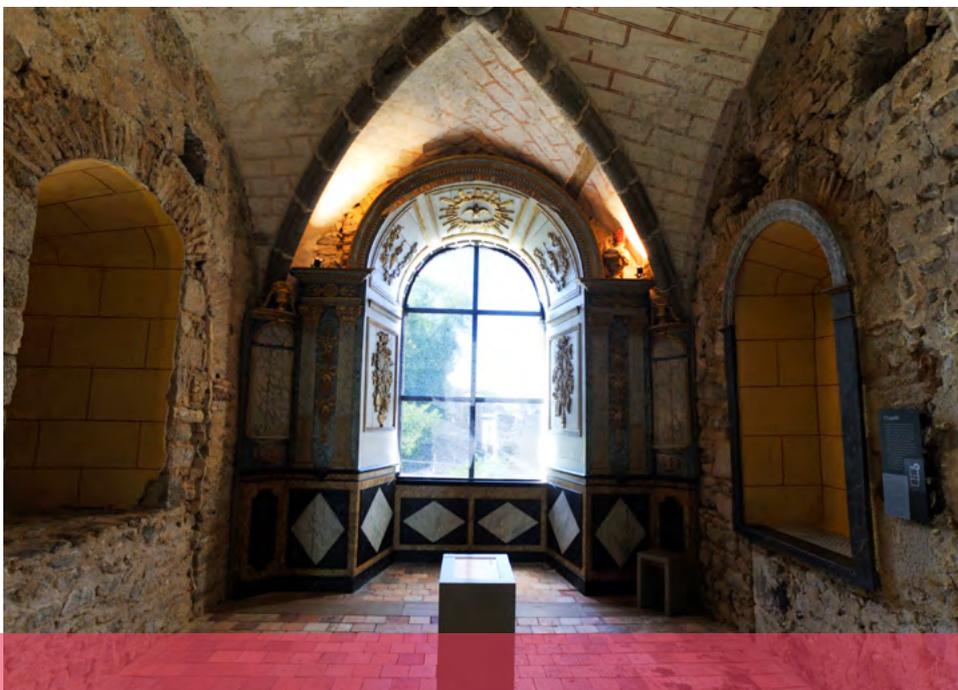
1 JOURNÉE

46 € / PERSONNE

Tarif Unique

(base 30 à 50 personnes)

VALIDITÉ : DE PÂQUES AU 1ER NOVEMBRE



Du côté de Mayenne

10H00 | Visite guidée du village ouvrier de Fontaine-Daniel (bons marcheurs). Petit village au charme et à l'ambiance toute particulière qui s'est développé avec l'activité textile (Toiles de Mayenne). Vous y découvrirez, lors d'une promenade à pied, l'architecture des habitations, la chapelle et les jardins ouvriers.

12H00 | Déjeuner.

15H00 | Croisière sur la Mayenne à Mayenne (durée 1h). Croisière promenade le long de la Mayenne à bord du bateau «Le Meduana».

16H30 | Château et musée du château de Mayenne. Visite guidée du château d'époque carolingienne, véritable trésor d'intérêt national, qui domine la ville. Son musée abrite de remarquables vestiges archéologiques et une importante collection d'objets liés à l'univers du jeu du Moyen-Âge.

En option : Goûter Médiéval au Château (4 €/pers.).

18H00 | Fin des prestations.



MENU

Kir et canapés Maison

*Salade de chèvre chaud
aux lardons fumés*

*Fricassée de pintade au cidre
et son accompagnement*

*Douceur fruits de saison
coulis de framboise*

Vin, eau et café

1 JOURNÉE

49 € / PERSONNE

Tarif Unique
(base 30 à 50 personnes)



NOS OFFRES DE SÉJOURS

Laval, ville d'art et d'histoire



Découvertes et randonnées

Nous vous proposons d'allier la découverte du patrimoine lavallois au plaisir de la randonnée au bord de la Mayenne.

JOUR 1 /

Arrivée du groupe à Laval vers 15h00.

Centre historique de Laval • Découverte guidée et commentée du centre historique en compagnie d'un guide-conférencier.

Jardin botanique de la Perrine • Découverte guidée et commentée du jardin de la Perrine.

Arrivée à l'hôtel et installation dans les chambres.

Dîner croisière • Embarquement à bord du "Vallis Guidonis" pour un dîner croisière. Découverte commentée de la rivière.

Retour à l'hôtel vers 22h30.

JOUR 2 /

Randonnée sur le chemin de halage • Départ pour la randonnée sur le chemin de halage jusqu'à Entrammes appelée autre-

fois "Inter Amnes" (entre les eaux). La distance de la randonnée sera ajustée selon votre demande.

Abbaye du Port du Salut • Découverte guidée et commentée de l'abbaye du "Port du Salut", lieu "historique" de fabrication du célèbre fromage. Cette visite présentera la vie monastique et son organisation.

Déjeuner dans un restaurant lavallois vers 12h30.

Thermes gallo-romains d'Entrammes • Découverte guidée et commentée des thermes gallo-romains. Ce sont les plus anciennes traces de civilisation en Pays de Laval, qui restent dans un état de conservation remarquable.

Fin de prestation vers 16h30.



SÉJOUR 2 JOURS / 1 NUIT

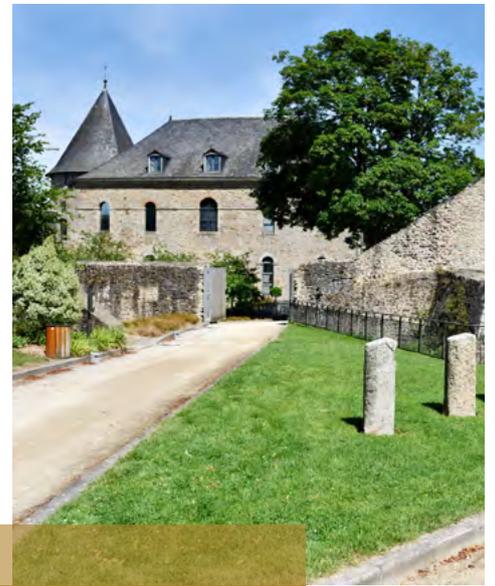
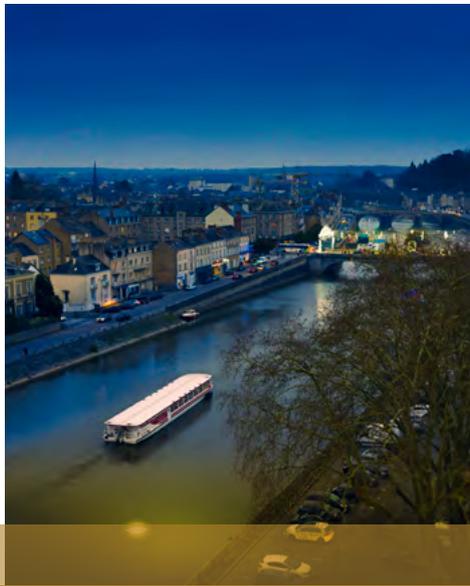
166 € / PERSONNE

(base 50 personnes et +)

173,00 € / personne (base 40 à 49 pers.)

184,00 € / personne (base 30 à 39 pers.)

205,00 € / personne (base 20 à 29 pers.)



Découverte de la Mayenne

Le département de La Mayenne vous ouvre ses portes ! Ce séjour est assez représentatif de la diversité et de la richesse du patrimoine mayennais.

JOUR 1 /

Musée Robert Tatin à Cossé le Vivien • Visite guidée du musée de l'artiste Robert Tatin, suivie d'une visite libre des salles de peinture et jardins.

Déjeuner dans un établissement de la région.

Château de Craon • Visite guidée du château classé du 18e et de son parc.

Ferme du Pressoir à Craon • Visite guidée et dégustation.

Retour sur Laval. Installation dans les chambres (hôtel 2 **).

Dîner croisière à bord du «Vallis Guidonis» • Découverte commentée de la rivière, la faune et la flore, passages d'écluses...

JOUR 2 /

La Cité du Lait à Laval • Visite guidée et dégustation.

Déjeuner à Laval.

Bateau-lavoir Saint-Julien • Visite commentée.

Centre historique de Laval • Visite guidée et commentée.

Temps libre - Dîner en ville.

En option : Soirée Cabaret • dîner spectacle avec magie et Revue Cabaret (+ 45 €/personne - dates, nous consulter).

Retour à l'hôtel - Nuit et petit-déjeuner.

JOUR 3 /

Forteresse de Sainte-Suzanne • Visite guidée et ludique.

Déjeuner dans un établissement de la région.

Mayenne, évolution d'une ville • Visite guidée et commentée de la ville.

Musée du Château de Mayenne • Visite guidée.

Fin du séjour.



SÉJOUR 3 JOURS / 2 NUITS

370 € / PERSONNE

(base 50 personnes et +)

374,00 € / personne (base 40 à 49 pers.)

382,00 € / personne (base 30 à 39 pers.)

397,00 € / personne (base 20 à 29 pers.)



NOS VISITES À LA CARTE

Visites autour de Laval

• Le centre historique de Laval

Au Moyen-Âge, Laval vivait intra-muros, blottie autour de son château et protégée par une ceinture de remparts. Nous vous proposons de pénétrer dans le centre historique et de suivre les empreintes des Seigneurs de Laval...

DURÉE : 1H30 • FORFAIT GROUPE (50 PERS. MAX) : 120 € + 3 €/PERS. • VISITE EN ANGLAIS SUR DEMANDE



• Le Vieux Château

Fondé au 11e siècle, le château est la résidence des comtes de Laval jusqu'en 1794. Son donjon, début 13e, haut de 34m, témoigne de l'évolution de l'architecture militaire. Au début du 16e, l'art de la Renaissance pose son empreinte sur le château : les façades sur cour sont ornées de pierres sculptées. Le château abrite aujourd'hui une intéressante collection de peintures naïves et d'arts singuliers.

DURÉE : 1H00 • FORFAIT GROUPE (18 PERS. MAX) : 80 € + 3 €/PERS.



• Le Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers (MANAS)

Abrité dans l'enceinte du Vieux Château, le musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers explore avec enthousiasme les créations naïves et singulières. Il expose des toiles du Douanier Rousseau, natif de Laval, et celles des plus grands artistes naïfs du monde.

DURÉE : 1H00 • 3 €/PERS. • 50 PERS. MAX/GROUPE



• Laval au 18è siècle, du virtuel au réel

C'est un merveilleux voyage que nous vous proposons : une visite virtuelle guidée et commentée dans le Laval des années 1750. Suivez ensuite votre guide pour une découverte du centre historique de Laval, permettant de faire la comparaison et de voir au plus près les nombreux aménagements qui ont été opérés au cours des siècles.

DURÉE : 1H30 • FORFAIT GROUPE (49 PERS. MAX) : 120 € + 3 €/PERS.



• Le bateau-lavoir Saint-Julien

Rénové en 2013, le Saint-Julien a retrouvé son amarrage au coeur de Laval et sa fonction de musée avec une exposition permanente à la scénographie renouvelée. Vous plongerez dans l'histoire d'une véritable usine flottante et le quotidien des lavandières de l'époque.

DURÉE : 1H00 • FORFAIT GROUPE (50 PERS. MAX) : 80 € + 3 €/PERS.



• Les Bains Douches

Ce fleuron de l'architecture Art Déco a reçu le label «Patrimoine 20è siècle» en 2011. Un décor de mosaïques d'Isidore Odorico et un vitrail d'Auguste Alleaume donnent aux lieux un aspect précieux. Ces mosaïques offrent pour chaque cabine un même motif délicat, inspiré de l'art viennois, et jouent des contrastes entre le bleu et le jaune, les lignes verticales et horizontales...

DURÉE : 45 MIN • FORFAIT GROUPE (30 PERS. MAX) : 80 € + 3 €/PERS.



• Le Jardin botanique de la Perrine

En 1885, l'ensemble des terres, perdu au jeu par son propriétaire, est acheté par la ville qui y implante, outre le musée des Beaux-Arts, un jardin botanique. De la tradition des jardins réguliers « à la française », on retient le mail planté de tilleuls et la roseraie. Du jardin anglais, on conserve la disposition naturelle des conifères de collection. Un véritable havre de paix...

DURÉE : 1H00 • FORFAIT GROUPE (50 PERS. MAX) : 80 € + 3 €/PERS.



• Croisière découverte de Laval

A bord du bateau-promenade "Vallis Guidonis", embarquez pour une croisière sur La Mayenne avec la promesse de découvrir la ville sous un autre angle. Deux circuits au choix :

- Circuit en amont (vers Changé - écluse de Belle Poule) : découverte bucolique d'une nature préservée.
- Circuit en aval (le Bief de Laval - écluse d'Avesnières) : le patrimoine lavallois vu de la rivière.

DURÉE : 2H00 • FORFAIT GROUPE (120 PERS. MAX) : 530 €



• Les édifices religieux

La ville de Laval possède de nombreux édifices religieux, marqueurs d'une forte dévotion sur l'ensemble de son territoire :

- le style roman de la chapelle de Pritz et de ses peintures murales datant du XIII^e siècle
- la cathédrale de la Sainte-Trinité, véritable conservatoire d'art sacré
- l'église des Cordeliers et sa remarquable enfilade de Retables, témoins du savoir-faire des retableurs lavallois et de l'école Corbineau
- l'église Saint-Vénérand, chef-d'œuvre de la Renaissance, et bien d'autres encore...

DURÉE : 1H00 • FORFAIT GROUPE (50 PERS. MAX) : 80 € + 3 €/PERS.



• La Cité du Lait

• Visite guidée du musée

Remontez le temps jusque dans les années 50 pour découvrir l'ancienne laiterie de Laval, encore empreinte du savoir-faire de ceux qui nous ont précédés. Poursuivez le voyage au cœur de notre collection d'objets dédiés à l'univers laitier. Puis, vous partagerez l'aventure du Groupe Lactalis, une entreprise familiale témoin et acteur de l'évolution de l'industrie laitière. Enfin, dégustation fromagère et petit tour à la boutique.

DURÉE : 2H00 • 7 €/PERS. • 90 PERS. MAX/GROUPE • VISITE EN ANGLAIS SUR DEMANDE

• Atelier : De la crème à la tartine

Cet atelier vous offre un tour d'horizon du beurre, produit d'exception. La visite du musée vous immerge dans sa fabrication, son histoire et son utilisation à travers le monde. Puis, par équipe, vous réinventez votre propre beurre, de sa fabrication à son aromatisation.

DURÉE : 1H45 • 12 €/PERS. • 25 PERS. MAX/GROUPE

• Parcours Gourmand

Amateurs de fromages, cette visite vous dévoile leurs secrets, de la conception d'un plateau aux accords inédits. Cet instant convivial est ponctué de dégustations à la fois insolites et gourmandes.

DURÉE : 1H15 • 9,50 €/PERS. • 50 PERS. MAX/GROUPE



• L'Abbaye de Clairmont au Genest Saint-Isle

Cette abbaye a été fondée en 1152, dans un paysage de bois et d'étangs. Elle conserve une grande partie de ses bâtiments d'origine, classés monuments historiques : l'église abbatiale, le cellier, la porterie et le réfectoire des frères convers avec de belles voûtes en schiste reposant sur des colonnes en granit.

DURÉE : 1H30 • 6 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 21 À 50 PERS.



• Musée de la Chouannerie et de la Révolution à Saint-Ouen des Toits

Menés par Jean Cottureau, dit Jean Chouan, les paysans, déçus et révoltés, vont livrer de 1792 à 1800 une guerre civile impitoyable aux sans-culottes. Plus que le combat, c'est la vie difficile de ces paysans, face à une politique qu'ils ne comprennent pas, qui est retracée dans ce musée.

DURÉE : 1H30 • 4 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 40 PERS.



• Les Thermes gallo-romains d'Entrammes

A la découverte des plus anciennes traces de civilisation en Pays de Laval : les thermes gallo-romains d'Entrammes (appelé autrefois "Inter Amnes" signifiant "entre les eaux"). Transformés en église dès la fin de l'Antiquité, ils restent dans un état de conservation remarquable : murs romains hauts de 8,50m, quatre salles en enfilade, arcades et fenêtres en brique. A cela s'ajoutent de précieuses traces de l'église paléo-chrétienne. Autant de trésors qui se dévoilent au fil d'une visite remarquablement mise en lumière et à la reconstitution virtuelle des thermes ! Vous déambulerez dans les différentes salles de bains comme si vous y alliez vous-même prendre les eaux.

DURÉE : 1H00 • FORFAIT GROUPE (50 PERS. MAX) : 80 € + 3 €/PERS.



• Le village de Parné sur Roc

L'une des sept "Petites cités de caractère" de la Mayenne. Vous découvrirez ce village au charme bucolique, son pont médiéval qui enjambe l'Ouette, ses maisons pittoresques, son église romane avec son clocher-porche du XIIe siècle et ses impressionnants fours à chaux qui montrent une activité industrielle très importante au cours des derniers siècles.

DURÉE : 1H00 • FORFAIT GROUPE (50 PERS. MAX) : 80 € + 3 €/PERS.



Visites autour de Sainte-Suzanne

• Sainte-Suzanne, la petite perle du Maine

• Visite ludique de la forteresse

Installez-vous au pied du donjon pour apprécier et évaluer sa hauteur, touchez les murs pour vous rendre compte de leur épaisseur, observez tous les détails de la façade du logis pour comprendre sa construction... Découvrez l'architecture et l'histoire du château de Sainte-Suzanne en manipulant et, surtout, en vous amusant ! Entrez ensuite dans le Centre d'Interprétation pour découvrir librement le patrimoine de la Mayenne.

DURÉE : 2H00 • 5 €/PERS. • 40 PERS. MAX/GROUPE

• Rallye découverte de la cité médiévale

Répartis en équipes de 10 personnes, découvrez toutes les richesses de Sainte-Suzanne : la forteresse, les ruelles du village et le hameau de la rivière. Carnet de route et plan en mains, arpentez la cité pour répondre aux énigmes.

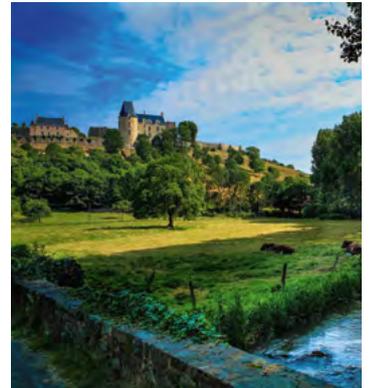
Parcours réservé aux bons marcheurs.

DURÉE : 2H30 / 3 KM PARCOURUS • 4,50 €/PERS. • 60 PERS. MAX/GROUPE

• Visite de la cité médiévale

La cité médiévale de Sainte-Suzanne est classée l'un des plus beaux villages de France, on la surnomme également « la petite perle du Maine ». Ce village est bâti en forme de triangle sur un éperon rocheux dominant de 70 mètres le cours de l'Erve.

DURÉE : 1H30 • 4,50 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 50 PERS.



• La basilique d'Évron

Joyau architectural du Moyen-Âge, elle allie les styles gothique et roman ce qui lui confère tout son charme. Sa construction est fondée sur une légende selon laquelle un pèlerin revenu de Jérusalem au 7e siècle assista à un miracle, à l'origine de la création d'un monastère bénédictin. C'est à partir du 10e siècle que les moines d'Évron décident de construire une grande église romane.

DURÉE : 1H00 • 5 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 40 PERS.



• Jublains, ville romaine

• Les Grands Monuments

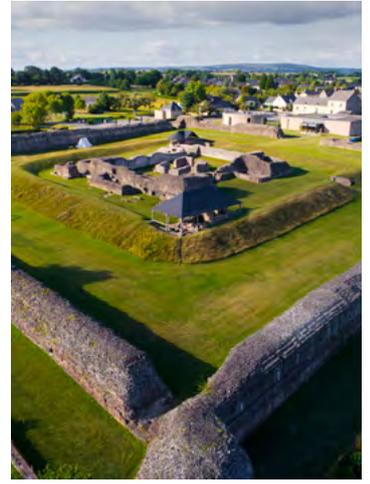
Cette déambulation de 2h permet de découvrir, avec un guide, la forteresse, le théâtre et les thermes en cheminant dans un site patrimonial exceptionnellement préservé. Le musée est accessible en visite libre.

DURÉE : 2H00 • 7 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 40 PERS.

• La Forteresse Antique

Monument emblématique de la ville, cette forteresse est unique en son genre ! Trois constructions se sont succédées au cours du temps : au centre, un entrepôt fortifié, protégé presque un siècle plus tard par un rempart de terre. Enfin, une seconde enceinte en pierre transforme le site en une impressionnante forteresse, finalement restée inachevée.

DURÉE : 2H00 • 5 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 40 PERS.



• Saulges, entre canyon et préhistoire

• Musée de Préhistoire

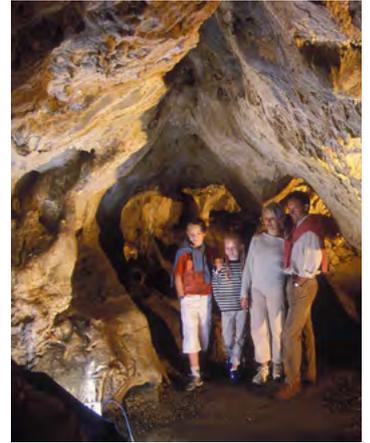
A découvrir : la préhistoire de la Mayenne et de Saulges en particulier, du plus vieil outil façonné par l'homme aux premières constructions en pierre. Visite virtuelle d'une grotte, conçue à partir de 4.000 clichés de l'authentique grotte.

• Grotte de Rochefort

Les récentes recherches archéologiques menées dans la première salle de la grotte attestent d'une occupation humaine des lieux à l'ère glaciaire, il y a 20.000 ans.

L'accès au gouffre se fait à l'aide d'échelles de meunier (15m de descente).

DURÉE : 2H00 • 8 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 25 PERS.



• Le Moulin de Thévalles à Cheméré-le-Roi

C'est le seul moulin à eau ouvert à la visite en Mayenne. Classé Monument Historique, son mécanisme actuel de 30 tonnes, unique dans l'ouest de la France, date de 1850 et fonctionne sur 4 niveaux. Une découverte intéressante du savoir-faire des meuniers.

DURÉE : 1H00 • 5 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 50 PERS.



Visites autour de Château-Gontier

• Le Musée Robert Tatin à Cossé le Vivien

Robert TATIN (1902-1983) a inscrit son oeuvre onirique au cœur de la généreuse nature mayennaise. C'est à l'âge de soixante ans que l'artiste reconnu revient à Cossé le Vivien et consacre sa vie à la création d'une spectaculaire archisculpture : l'Etrange Musée.

DURÉE : 2H00 • 5,50 €/PERS. • JAUGE GROUPE : 50 PERS. MAX



• Le Château de Craon

Ce joyau du Sud Mayenne, construit au 18e siècle par le marquis d'Armaillé, est dans un état de conservation exceptionnel, après sa restauration au 19e siècle. Il illustre bien le style de vie de l'aristocratie sous l'Ancien Régime. L'immense parc du château vous émerveillera avec son jardin à la française, son jardin à l'anglaise et son potager.

DURÉE : 2H00 • 8 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 15 À 53 PERS.



• Château-Gontier sur Mayenne

• *Le Couvent des Ursulines*

La visite de l'ancien couvent vous fera découvrir la vie des religieuses et des élèves dont elles avaient la charge. Du réfectoire aux cellules, c'est le quotidien des Ursulines qui se dévoile. Lieu de mémoire, le couvent des Ursulines est aussi un lieu vivant qui accueille l'Office de Tourisme, le Conservatoire de Musique et de Danse et Le Carré, Scène Nationale - Centre d'art contemporain d'intérêt national. Cette nouvelle vocation culturelle s'illustre par la troisième aile du cloître, qui abrite un magnifique théâtre de 534 places.

DURÉE : 1H30 • 3,50 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 21 À 53 PERS.

• *Croisière sur le Duc des Chauvières*

Venez découvrir les charmes de la rivière la Mayenne au départ de Château-Gontier. Le capitaine et l'équipage vous feront découvrir les monuments, la faune, la flore et le fonctionnement des écluses.

DURÉE : 1H30 • TARIF : NOUS CONSULTER • JAUGE GROUPE : 84 PERS. MAX

• *Château-Gontier en Petit Train*

Une évasion dans la ville de Château-Gontier/Bazouges au rythme du petit train «Le Castrogontérien». Visite commentée de la ville fleurie et du jardin du « Bout du Monde ».

DURÉE : 1H00 • TARIF : NOUS CONSULTER • JAUGE GROUPE : 54 PERS. MAX



• Le Musée de l'Ardoise à Renazé

Installé sur le site de Longchamp, c'est la dernière exploitation du Bassin de Renazé, fermée en 1975. Les bâtiments anciens ont été conservés. La pièce maîtresse de cet ensemble patrimonial authentique reste le chevalement du puits d'extraction et son étonnante salle des machines. Les guides vous expliqueront les étapes de l'exploitation minière. Vous découvrirez les chariots, les collections d'outillage, la butte des fendeurs...

DURÉE : 2H00 • TARIF : NOUS CONSULTER • JAUGE GROUPE : DE 10 À 60 PERS.



Visites autour de Mayenne

• Musée du Château de Mayenne

Ce château, vieux de plus de 1.000 ans, est l'un des édifices civils les mieux conservés du haut Moyen-Âge en Europe. Il abrite un musée qui, au fil d'un parcours interactif, permet de découvrir de remarquables vestiges carolingiens et l'histoire de l'édifice. Il présente également des collections exceptionnelles d'objets trouvés lors de fouilles : monnaies, objets domestiques, objets religieux, mobiliers militaires et funéraires, et des pièces de jeu, dont un plateau avec ses 51 jetons de tric trac (backgammon) des 10e-12e siècles, des dés et figurines d'échecs, le tout en os, bois de cerf ou ivoire.

DURÉE : 1H15 • 3 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 50 PERS. • EN OPTION : APÉRO OU GOÛTER MÉDIÉVAL (NOUS CONSULTER)



• Croisière sur la Mayenne

Embarquez pour une croisière bucolique à bord du Meduana et découvrez la ville de Mayenne et ses abords. Vous pourrez alors apprécier les beaux paysages que vous réserve la campagne du Nord Mayenne. Vous en apprendrez un peu plus sur la faune, la flore, l'histoire de la région ou encore le système d'éclusement manuel...

DURÉE : DE 1H00 À 2H00 • À PARTIR DE 5,50 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 20 À 65 PERS.



• Le village de Fontaine-Daniel

Découverte guidée et commentée du village de Fontaine-Daniel : présentation historique du village ouvrier, berceau des célèbres « Toiles de Mayenne », accès à l'ancienne abbaye cistercienne et au remarquable cellier du 13e siècle, découverte des jardins ouvriers.

DURÉE : 1H30 • 5 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 20 À 40 PERS.



• Lassay les Châteaux

Dominée par un château fort des 14e et 15e siècles, Lassay-les-Châteaux offre aux visiteurs une promenade pleine de surprises ! Déambulez dans les ruelles pittoresques de cette Petite Cité de Caractère, arrêtez-vous dans un de ces nombreux lavoirs et admirez, en passant, les statues qui ornent les maisons de granit.

DURÉE : 1H00 • 6 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 15 À 53 PERS.



Dégustations et savoir-faire

• La Ferme du Theil* à Andouillé

La ferme du Theil remporte chaque année les concours des meilleurs cidres et pommeaux. Pour découvrir la différence entre ces deux boissons, quoi de mieux qu'une visite guidée du domaine ? Pendant environ une heure, le producteur vous présente son verger, sa cave... et termine par une dégustation.

DURÉE : 1H30 • 5 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 20 À 60 PERS.



• La Ferme du Pressoir* à Craon

Vous découvrirez les différentes étapes de production du pommeau à travers un parcours photos et la visite, des caves au grenier. Dans le fournil, le producteur vous prépare une dégustation de pommeau, poiré, cidre et eau de vie, accompagnée de terrines et rillettes.

DURÉE : 1H30 • 4 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 20 À 50 PERS.
PAS DE VISITE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS SI LE GROUPE EST INFÉRIEUR À 20 PERS.



• La Ferme de Cornesse* à La Brûlatte

Les responsables de cette exploitation familiale en agriculture biologique vous présenteront avec plaisir et passion leur métier de producteur-transformateur de pommes. Découverte et dégustation des nombreux produits dérivés de la pomme à cidre : les cidres, le jus de pommes, Pommeau du Maine AOC...

DURÉE : 1H00 • 3 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 40 PERS.
VISITE LES LUNDIS ET VENDREDIS APRÈS-MIDI ET LES MERCREDIS ET SAMEDIS MATIN



• Le Musée du Cidre* à Melleray-la-Vallée

Aurore et Josselin vous proposent une visite guidée de la partie production (verger, cidrerie, distillerie, caves de vieillissement et étiquetage). Puis visite libre du Musée du Cidre à l'aide d'une scénographie, d'animations pour comprendre la fabrication et découvrir les outils d'autrefois, et des vidéos sur les méthodes d'aujourd'hui. Une dégustation de jus de pomme ou poire, cidre, poiré et Calvados vous sera offerte par les producteurs.

DURÉE : 1H30 • 5 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 20 À 100 PERS.



*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

• Réauté Chocolat à Saint-Fort

Du cacaoyer au chocolat à déguster, découvrez toutes les étapes de transformation : culture des fèves de cacao, importation vers l'Europe, fabrication de la matière première, transformation en bonbons de chocolat... le chocolat n'aura plus de secret pour vous !

DURÉE : 1H45 • 4,70 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 12 À 65 PERS.



• La Fromagerie d'Entrammes

L'Entrammes, véritable fromage du terroir avec méthode traditionnelle : du lait cru, un soin particulier pour la croûte et un affinage sur planche de bois. La fromagerie a été conçue dans la même logique que les exploitations avec un regard particulier sur l'environnement.

DURÉE : 1H30 • FORFAIT GROUPE : 70 € • JAUGE GROUPE : DE 10 À 20 PERS.



• L'Asinerie du Bois Gamats à Laval

Découverte de cette exploitation agricole à taille humaine où l'on tend à favoriser les interactions positives entre les Hommes et les animaux. Découvrez le quotidien des éleveuses avec la visite des élevages d'ânes et de chèvres Angora, suivie d'une dégustation de lait d'ânesse.

DURÉE : 1H30 • 6 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 100 PERS.



• Le Moulin à Papier à Sainte-Suzanne

Fabrication artisanale de papier, pur chiffon, à la main et feuille à feuille. Le Maître Papetier est l'un des derniers papetiers en France à produire lui-même sa pâte, uniquement à partir de chiffon (vieux draps de coton, chanvre ou lin) selon une tradition qui remonte au 13e siècle. Visite guidée et démonstration.

DURÉE : 1H30 • 8 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 20 À 50 PERS.



• Anjou Fleurs à Saint-Denis d'Anjou

Anjou Fleurs c'est un projet familial agricole BIO de PPAM (Plantes à parfums aromatiques et médicinales). Nous vous proposons de découvrir le chemin qui mène des fleurs aux eaux florales qu'Anjou Fleurs commercialise, notamment l'hydrolat des 3 bleuets ou l'eau de camomille romaine.

DURÉE : 1H30 • 2,50 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 15 À 30 PERS. • VALIDITÉ : D'AVRIL À JUILLET



• L'Orfèvrerie Liberty à Saint-Fort

Visite guidée de la dernière grande orfèvrerie artisanale de l'Ouest de la France. Ses employés ont chacun leur spécialité : repousseur, aviveur, polisseur... Ils sont les garants de la fabrication traditionnelle d'orfèvrerie qui participe aujourd'hui encore au renom de la France à travers le monde.

DURÉE : 1H00 • 7 €/PERS. • JAUGE GROUPE : DE 10 À 25 PERS.



POUR VOS SOUVENIRS 100 % MAYENNAIS, RENDEZ-VOUS DANS LES BOUTIQUES DES OFFICES DE TOURISME !



Nos services et nos engagements

• Une offre sur-mesure

(Re)découvrez la Mayenne autrement !

Toute l'équipe de Laval Tourisme est à votre disposition pour vous proposer un éventail de services et prestations touristiques sur mesure.

Interrogez-nous, décrivez-nous vos envies de découvertes, de visites, d'activités, de séjours insolites... nous vous apporterons une réponse adaptée et dimensionnée à vos souhaits.

Du duo à la tribu (de 2 à 10 personnes), votre découverte de la Mayenne commence ici et avec nous !



• Tourisme d'Affaires

Laval pulse vos rendez-vous !

Derrière la carte postale bucolique, Laval, ville d'art et d'histoire, se révèle stimulante et originale toute l'année.

Infrastructures à la pointe, lieux d'exception chargés d'histoire et pôles spécifiques renommés (Réalité virtuelle/Réalité Augmentée, plasturgie, métallurgie, agroalimentaire...), Laval possède de nombreux atouts pour accueillir vos rendez-vous professionnels.

Nous assurons votre prise en charge à votre arrivée à Laval, sérénité garantie.

La Mayenne est prête à vous surprendre !



Notre équipe commerciale



Thierry BOISSONNOT
02.43.49.46.18
thierry.boissonnot@laval-tourisme.com



Émilie PESLIER
02.43.49.46.19
emilie.peslier@laval-tourisme.com



Clément ROULAND
02.43.49.46.88
clement.rouland@laval-tourisme.com

DES ENGAGEMENTS RENFORCÉS

- **Prise en charge de votre demande** : un interlocuteur unique qui gère votre dossier.
- **La Qualité** : nous avons sélectionné pour vous les meilleurs prestataires sur notre territoire.
- **La Compétence** : nous sommes une équipe de terrain, spécialistes des groupes.
- **Les Tarifs** : nous assurons et garantissons le juste prix de nos prestations.
- **La Rapidité** : nous vous apportons une réponse sous 48 heures à toutes vos questions.
- **La Sécurité** : nous sommes adhérents à ADN Tourisme et au Club Destination Groupes.

CONDITIONS DE VENTE

Désignation du vendeur :

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération est un organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le numéro IM 053110001 dont le siège social se situe au 84 avenue Robert Buron, 53000 LAVAL.

Adresse mail : info@laval-tourisme.com • Téléphone : 02.43.49.46.46

Représentant : Monsieur Nicolas GICQUEL, en sa qualité de Directeur de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Garantie financière : APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) 15, avenue Carnot, 75017 PARIS.

Assureur Responsabilité Civile Professionnelle : Axa France – DAVID BOISSEAU – Avenue de Chanzy – 53010 LAVAL CEDEX le n° est 35376041018287.

Garanties couvertes : dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des voyages, par suite de carence ou défaillance des services de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Ci-après dénommé « l'Office de Tourisme Laval Agglomération »

Objet :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations vendues ou offertes à la vente par Office de Tourisme de Laval Agglomération et fournies directement par lui ou par des partenaires, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du code de la consommation ou de voyageur au sens du code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »). Elles annulent et remplacent toutes les versions précédentes de ces conditions générales de ventes et s'appliquent pour les ventes réalisées par tous circuits de distribution et de commercialisation.

Définitions :

Circonstances exceptionnelles et inévitables : Tout événement qui crée une situation échappant au contrôle du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

Client : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du code de la consommation, ou de voyageur au sens du code du tourisme, qui contracte avec l'Office de Tourisme de Laval Agglomération dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Prestation : service de voyage ou forfait touristique au sens de l'article L. 211-1 du code du tourisme.

Contrat en ligne : contrat conclu dans le cadre d'achat de prestation(s) sur le site Internet de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Contrat à distance : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, à l'exclusion du site Internet de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L. 121-16 du code de la consommation).

1. Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, sur un support durable des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

Le Client reconnaît de plus, avoir eu communication du formulaire pris en application de l'arrêté du 1er mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours » (annexe 1 des présentes CGV).

Lors de la réservation, le client déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes CGV. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV.

Conformément à l'article L.211.9 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur les éléments constituant ses prestations, auquel cas ces informations seront portées par écrit à la connaissance des intéressés avant la conclusion du contrat.

2. Réservation

Le Client dispose de plusieurs moyens de réservation des prestations offertes à la vente par l'Office de Tourisme de Laval Agglomération parmi les suivants :

- En ligne sur le site internet de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération (www.laval-tourisme.com) : Le Client choisit la et/ou les prestations qu'il souhaite réserver, les ajoute dans son panier d'achat et procède au paiement.
- À la comptoir auprès du service commercial : Le Client, assisté d'un conseiller de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération, choisit la et/ou les prestations qu'il souhaite réserver et procède au paiement.
- Par téléphone (02.43.49.46.46) et tout autre moyen de communication : Le Client, assisté d'un conseiller de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération, choisit la et/ou les prestations qu'il souhaite réserver et procède au paiement.

Pour les hébergements seuls (hôtels ou chambres d'hôte) ainsi que les séjours tout compris, les réservations sont définitives après encaissement effectif de 100% du montant total de la prestation par l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Le Client garantit à l'Office de Tourisme de Laval Agglomération qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. L'Office de Tourisme de Laval Agglomération se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une réservation émanant d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Le client dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivantes, selon le type de prestation réservée, comme indiqué aux conditions particulières de vente : carte bancaire, virement, chèque bancaire, chèques vacances.

Pour toute réservation d'hébergement, il est demandé au client d'informer l'un des agents de réservation ou de prévenir directement l'hébergeur de son heure d'arrivée. Sans manifestation de la part du client au sujet de son heure d'arrivée, la réservation ne pourra être garantie au-delà de 18h (no-show).

3. Option

La demande est considérée comme une option tant que le service commercial de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération n'a pas reçu le règlement total de la part du client. Chaque option de réservation doit être confirmée par le client en adressant le versement de la totalité de la réservation, avant la date limite de fin d'option. Passé cette date, le dossier est considéré comme annulé.

4. Confirmation de réservation

Toute confirmation de réservation sera suivie de l'envoi d'un courriel et/ou d'un courrier mentionnant obligatoirement la date, les prestations, le montant et le lieu de séjour à présenter à l'hébergeur dès son arrivée. Dans le cadre des séjours tout compris, un carnet de séjour est envoyé, une fois le règlement reçu et les réservations confirmées par les prestataires. Il contient les différents billets et/ou bons d'échange à remettre aux prestataires lors de l'arrivée, selon les prestations incluses dans le forfait.

5. Prix des prestations

Le prix des prestations proposées s'entend en euros, TTC et service compris.

Le prix des hébergements seuls est le tarif public des hébergeurs. Une majoration des tarifs publics reste cependant possible en cours d'année pour cause de manifestations exceptionnelles ; en ce cas, les prix majorés seront affichés en réception et pratiqués simultanément par l'Office de Tourisme de Laval Agglomération et l'hébergeur. Pour les hôtels, les chambres d'hôtes et les hébergements locatifs, les prix annoncés ne comprennent pas le montant de la taxe de séjour (sauf cas mentionnés dans le contrat), qui est calculé en fonction du nombre d'adultes et de nuits. Les prix des séjours tout compris incluent les prestations mentionnées dans le contrat pour une durée déterminée du jour d'arrivée à l'hébergement au jour de départ. Les prix des séjours tout compris sont indiqués par personne. Ils sont calculés de manière forfaitaire, en tenant compte de l'ensemble des prestations décrites dans les séjours tout compris. Ils sont prévus service compris, nets de commission et de taxes. Les prix indiqués ne comprennent pas : le transport, l'assurance annulation, les repas et les boissons (sauf mention contraire), l'accompagnement, ainsi que les dépenses personnelles. Les prix indiqués au moment de l'inscription ont été établis en fonction des conditions économiques et fiscales en vigueur à la date de l'établissement du devis. Toutes prestations ajoutées en supplément, et non prévues initialement dans le forfait, doivent être réglées immédiatement par le client à la commande. Le service commercial de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération est à votre disposition pour étudier et chiffrer ces prestations : nous contacter au préalable. Les offres promotionnelles proposées ne sont pas cumulables avec d'autres opérations promotionnelles.

6. Révision du prix

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation mais se réserve le droit de modifier unilatéralement ses prix sous conditions fixées au présent article.

Conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

1. Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
2. Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ; ou
3. Des taux de change en rapport avec le contrat.

L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des prestations.

Réciproquement, le client a le droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1., 2. et 3., qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total du forfait ou du service de voyage, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

7. Indisponibilité

a) Indisponibilité du fait de l'hébergement

Les offres d'hébergement proposées sont valables dans la limite des disponibilités des hébergeurs. Si exceptionnellement, le ou les hébergements réservés n'étaient plus disponibles, l'hébergeur s'engage, sans aucun coût supplémentaire pour le client :

- à lui procurer, pour une nuit, une ou plusieurs chambres en nombre équivalent à la réservation, dans un autre établissement de classe égale ou supérieure à un prix égal ou supérieur au prix du ou des hébergements réservés,

- à lui proposer, s'il y a lieu, une solution de transport jusqu'à cet établissement et à lui rembourser, s'il le souhaite, le prix d'une communication téléphonique entre cet établissement et sa famille ou son bureau.

Si aucune des solutions proposées au client par l'hébergeur ne convient, le client peut demander l'annulation sans frais et le remboursement de sa réservation. L'indisponibilité de l'hébergement réservé n'ouvre en aucun cas droit à indemnisation ou réparation de la part de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

b) Indisponibilité du fait de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération

Dans le cas où l'Office de Tourisme de Laval Agglomération se verrait empêché d'honorer ses engagements pour cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, celle-ci se réserve le droit d'annuler les réservations, et rembourse intégralement le montant des sommes versées, excluant toute autre prétention de la part du client.

8. Absence de droit de rétractation

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du code de la consommation, le client ne disposera d'aucun droit de rétractation.

9. Responsabilité

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

Conformément à l'article L. 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que l'Office de Tourisme de Laval Agglomération serait condamné à verser au client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

10. Modification de réservation

10.1 • Modification du fait de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du contrat après sa conclusion et avant le début de la prestation touristique, et ce sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Si l'Office de Tourisme de Laval Agglomération est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences particulières convenues avec le client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable : des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ; du délai raisonnable dans lequel le client doit communiquer à l'Office de Tourisme de Laval Agglomération la décision qu'il prend ; des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ; s'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et que le client n'accepte pas d'autre prestation, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

10.2 • Modification du fait du client

Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable avec l'Office de Tourisme de Laval Agglomération. Chaque demande étant traitée de façon personnelle. La modification de réservation pourra engendrer des coûts supplémentaires. Pour pouvoir être prise en compte, toute modification de réservation demandée par le client doit être signalée par e-mail au moins 7 jours avant le début du séjour et expressément acceptée par l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Tout séjour abrégé ou non consommé du fait du client, ou commencé en retard du fait du client ne donnera droit à aucun remboursement.

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération s'engage vis-à-vis du client uniquement sur les prestations vendues.

Ne sauraient engager la responsabilité de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération :

- toute prestation souscrite par le client en dehors de celle facturée par l'Office de Tourisme de Laval Agglomération ;
- toute modification des prestations à l'initiative du client.

11. Annulation

11.1 • Annulation du fait du client

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, en respectant la procédure et les conditions de remboursement suivantes :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à l'Office de Tourisme de Laval Agglomération dans les meilleurs délais.
- Les frais de résolution/annulation des prestations sont établis comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

Délai avant le début du séjour	Hébergement seul (hôtel ou chambre d'hôtes)	Séjour tout compris	Location
Frais d'annulation	Pas de frais	10,00 €	10,00 €
Plus de 30 jours	Pas de frais	30%*	30%
Entre 30 et 21 jours	50%*	50%*	100%
Entre 20 et 3 jours	75%*	75%*	100%
Moins de 3 jours et no-show	100%	100%	100%

*Hors prestations non remboursables et non échangeables mentionnées dans le descriptif contractuel qui restent dues intégralement.

En cas d'interruption du séjour par le client, il n'est procédé à aucun remboursement. Quelles que soient les conditions climatiques, la prestation a lieu. Aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé à ce titre.

Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

Assurance annulation : l'Office de Tourisme de Laval Agglomération attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance soit auprès d'un organisme de son choix soit en nous consultant, couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes. Toute annulation doit être notifiée par écrit en adressant un e-mail à l'agent de réservation.

11.2 • Annulation du fait du vendeur

Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel dans les meilleurs délais.

Le client aura droit au remboursement de la prestation ainsi qu'à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'aurait dû supporter le client si la résiliation du contrat était intervenue de son fait, dans le cadre de l'article 11.1 des présentes conditions générales de vente.

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'annulation par l'Office de Tourisme de Laval Agglomération ne peut donner lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1) Le nombre de personnes inscrites pour la (ou les) prestation(s) ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'Office de Tourisme de Laval Agglomération notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2) L'Office de Tourisme de Laval Agglomération est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération notifie par courriel ou par tout écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

12. Cession du contrat

Le client a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Le client ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer l'Office de Tourisme de Laval Agglomération de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Le client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

13. Bon cadeau pour des séjours tout-compris non datés

Pour chaque bon cadeau, un descriptif indique ce que le prix comprend, ne comprend pas, les suppléments possibles en option, et la période de validité du séjour. Le prix est indiqué à l'unité et s'entend en euros, taxes et service compris. Le règlement du bon cadeau s'effectue intégralement par le client auprès de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération. Le prix applicable à la vente de chaque produit sera celui en vigueur au jour de l'achat. Une fois l'achat et le règlement effectué, le délai de rétractation de 14 jours s'applique. Passé ce délai, plus aucun remboursement ne sera possible. En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, si l'Office de Tourisme de Laval Agglomération se voyait dans l'obligation d'annuler la prestation, le client serait remboursé uniquement du montant des sommes versées. Les conditions d'utilisation du bon cadeau sont détaillées sur le bon personnalisé remis au bénéficiaire.

14. Preuve

Il est expressément convenu que, sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le contrat de réservation constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec les clients, de sorte qu'elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

15. Propriété intellectuelle

Toute reproduction totale ou partielle du site www.laval-tourisme.com pour un usage autre que privé est strictement interdite. Il en est de même des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et/ou images contenus dans ce site conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux conventions internationales en vigueur.

16. Protection des données personnelles – Traces Utilisateur

Dans le cadre de son activité de vente de prestations touristiques, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel. A ce titre, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération collecte les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, civilité, adresse postale, adresse courriel, numéros de téléphone, composition du groupe, particularités notées au contrat, modalités de paiement.

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de newsletter, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en adressant un courriel en justifiant de votre identité.

Conformément à l'article 12 du RGPD, vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de vos données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données par e-mail à l'adresse suivante : info@laval-tourisme.com. Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/>).

Les informations communiquées par le client à l'occasion de sa réservation ne seront transmises à aucun tiers autre que le fournisseur de l'hébergement réservé. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération et l'hébergeur pour le traitement de la réservation et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients.

Pour toute réservation, nous nous engageons à protéger vos informations personnelles. Toutes les transactions bancaires sont sécurisées, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération ne conserve donc aucun numéro de carte bancaire dans ses bases de données.

17. Réclamations – Médiateur

Toutes demandes d'information et/ou réclamation peuvent être présentées à l'Office de Tourisme de Laval Agglomération par courrier électronique. En cas de réclamation, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération s'engage à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable en vue de résoudre le différend.

Après avoir saisi, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération et à défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 Paris cedex 17), quand toutes les voies de recours internes auront été épuisées. Les modalités de saisie du médiateur du Tourisme et du Voyage et autres informations pratiques sont disponibles sur le site www.mtv.travel

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le client, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

18. Divers

Le fait que l'une quelconque des présentes conditions ne soit pas invoquée à un moment donné ne peut être interprété comme valant renonciation à faire appliquer celles-ci. Au cas où l'une quelconque des présentes conditions serait déclarée nulle ou contraire à une disposition d'ordre public, elle sera réputée non-écrite et les autres stipulations resteront en vigueur.

19. Droit applicable - Litiges

Toutes relations entre l'Office de Tourisme de Laval Agglomération et ses clients sont régies par le droit français.

20. Prestations de voyage liées

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération, vous ne bénéficierez pas des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme.

Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de Tourisme de Laval Agglomération, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée.

Dans ce cas l'Office de Tourisme de Laval Agglomération dispose, comme l'exige le droit de l'Union Européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité.

L'Office de Tourisme de Laval Agglomération a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) 15, avenue Carnot, 75017 PARIS. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si les services de voyage leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que l'Office de Tourisme de Laval Agglomération qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B-4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701].

ANNEXE I – FORMULAIRES D'INFORMATION

Achat d'un voyage à forfait page 1

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait par Internet et/ou vendu à l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Achat de toute autre prestation hors forfait page 1

Formulaire d'information standard pour des contrats portant sur un service de voyage (Visé au 2° du I de l'article L. 211-1 du code du tourisme, à l'exclusion de ceux visés au 1° et 2° du I ainsi que du II de l'article L. 211-7 du même code)

Achat de « prestations de voyages liées » page 2

Formulaire d'information standard en cas de prestations de voyage liées. (Au sens de l'article L. 211-2 III 1° du code du tourisme, lorsque les contrats sont conclus en présence simultanée du professionnel (autre qu'un transporteur vendant un billet aller-retour) et du voyageur) ;

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait par Internet et/ou vendu à l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme de Laval Agglomération sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'Office de Tourisme de Laval Agglomération a souscrit une protection contre l'insolvabilité (n° IM 053110001) Garantie financière : APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) 15, avenue Carnot, 75017 PARIS.

Formulaire d'information standard pour des contrats portant sur un service de voyage

(Visé au 2° du I de l'article L. 211-1 du code du tourisme, à l'exclusion de ceux visés au 1° et 2° du I ainsi que du II de l'article L. 211-7 du même code) Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de Tourisme de Laval Agglomération sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par le code de tourisme

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage. Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage. Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de Tourisme de Laval Agglomération a souscrit sous le numéro IM 053110001 une protection contre l'insolvabilité Garantie financière : APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) 15, avenue Carnot, 75017 PARIS

Formulaire d'information standard en cas de prestations de voyages liées

(Au sens de l'article L. 211-2 III 1° du code du tourisme, lorsque les contrats sont conclus en présence simultanée du professionnel (autre qu'un transporteur vendant un billet aller-retour) et du voyageur). Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération, vous ne bénéficierez pas des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme. Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec L'Office de Tourisme de Laval Agglomération, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité. L'Office de Tourisme de Laval Agglomération a souscrit une protection contre l'insolvabilité (n° IM 053110001) Garantie financière : APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) 15, avenue Carnot, 75017 PARIS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable depuis : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015L2302&from=EN>



Rivière la Mayenne et Vieux Pont à Laval

LAVAL TOURISME

OFFICE DE TOURISME DE LAVAL AGGLOMÉRATION

84 avenue Robert Buron - 53000 LAVAL

02.43.49.46.46 • info@laval-tourisme.com

www.laval-tourisme.com

Suivez-nous ! #LavalTourisme   



Conception © : Delphine Raimbault / Laval Tourisme • Photo de couverture : Laval © A. Lamoureux

Crédits photos © : Laval Tourisme - Marjorie Baron, Delphine Raimbault, P. Rebmann, Pascal Beltrami/Laval Tourisme - D. Vernier, P. Beltrami, JB Deguara, E. Delétang, P. Caharel, M. Aubel, G. Bélier, S. Veysseyre/Mayenne Tourisme - JC Druais - MANAS - D. Osso/La Cité du Lait - Ville d'Evron - Sud Mayenne Tourisme - JY Guyard/Jardins des Renaudies - P. Beltrami/Haute Mayenne Tourisme - Cabaret Le Live - Marie Renazé - Philip Radowitz/Toiles de Mayenne - Réauté Chocolat - Ferme du Pressoir - Anjou Fleurs - F. Daviau - Orfèvrerie Liberty - Ferme de Cornesse - Asinerie Bois Gamats - Sylvain Malmouche - Swen Ségretain.